

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

le 21 février

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 14.02.2025

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER ;

Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT.

Etaient absents excusés :

Grégory TREFFOT a donné procuration à Caroline ROCHER

Luc LAPEYRE a donné procuration à Sébastien WATRIN

Dany BRICOU a donné procuration à Nadine FRAPPIER

David BAUDOUIN a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO

Christel PERSONNE, Nicolas BITTARD

Secrétaire :

Mme Caroline ROCHER a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Restitution des travaux d'inventaire réalisés sur la commune de Prailles-La Couarde dans le cadre du programme Ekosentia

(sous réserve de confirmation de Mme Bouin Charlotte)

Délibérations :

-Autorisation signature de la convention d'adhésion à Scènes Nomades

-Modification des statuts du SERTAD

-Prix vente terrain M SAVARIAU

Etude de devis : panneaux numéros et noms des rues, aménagement points de collectes OM, salles de bains logements locatifs

Point école

Questions diverses :

Info étude CRER/MP, avenant bail épicerie pour sous-location, installation fibre école, dates prochains CM

Délibérations :

*Autorisation de signature : Convention adhésion scènes nomades

Mme la Maire donne lecture de la nouvelle convention d'adhésion à Scènes Nomades pour 2025 pour un coût de 250 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, à signer cette convention.

*Modification des statuts du SERTAD :

Mme la Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter aux statuts du SERTAD à savoir :

Par délibération du 22 janvier 2025, le SERTAD a validé ses nouveaux statuts incluant plusieurs modifications :

- Article 1^{er} :
 - Syndicat mixte ouvert et non plus fermé
 - Intégration des 10 communes de l'ancien syndicat d'eau de Lezay
 - Syndicat mixte d'alimentation en eau potable pour la commune de Saint Martin les Melle
 - Suppression de 415 compteurs
- Article 2.2.1 :
 - Suppression de la phrase : ce service distribution fera l'objet d'un budget annexe
- Article 7.1 :
 - Modification du nombre de délégués passant à 39
- Article 7.1.2 :
 - Rajout : les délégués élus peuvent être des représentants communautaires ou communaux
 - Le nombre de délégués est fixé à 26 répartis comme suit :
- CAN (30.20% habitants) : 8 délégués
- HVDS (24.27% habitants) : 6 délégués
- Mellois (45.53% habitants) : 12 délégués
- Article 7.3 :
 - Modification du nombre de Vice-Présidents : huit
- Article 11 :
 - Rajout : du service de gestion comptable de Melle
- Article 12.3 :
 - Suppression de la mention : A titre informatif, en 2019, la part fixe était de 36.72 euros par compteur.

La commune adhérente au SERTAD, doit délibérer dans un délai de trois mois.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les nouveaux statuts du SERTAD.

*Achat de terrain :

Mme la Maire rappelle la décision du conseil municipal d'acquérir une partie du terrain cadastré 098 C523 appartenant à la famille SAVARIAU en vue de stabiliser l'impasse du Pin Parasol et de permettre l'accès aux parcelles cadastrées 09 C 411 et 410.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la somme de 100 € pour l'acquisition d'une partie de la parcelle 098 C523.

.

II Etude de devis :

*Panneaux et noms des rues :

Mme la Maire présente les devis effectués pour l'acquisition des numéros et noms de rues. Le devis de Signaux Girod pour des articles en email est retenu. M Watrin va les rencontrer pour affiner le devis.

*Réfection salles de bains : logements locatifs impasse de la cour

M Watrin présente les devis avec deux choix d'aménagement, pour un montant global :

Soit avec des parois de 20548.80 € ttc

Soit avec du carrelage de 15 678.98 € ttc

Les devis avec carrelage de M Roy et de MPElec sont retenus.

*Aménagement Points de collecte :

Mme la Maire rappelle que 15 communes ont émis le souhait de se regrouper pour présenter, dans le cadre de projet du territoire auprès de la CCMP, l'aménagement des points de collectes.

Pour la commune de Prailles La Couarde, 88 plateformes sont à réaliser dont une vingtaine sera faite par la CCMP pour raison pratique à la demande des agents intercommunaux.

Un 1^{er} devis pour évaluation des coûts de la fourniture du bois, s'élève à 9758 € ; ce qui correspond environ à 105 €/point pour les plus grands aménagements (aménagement basique qui pourra être retravaillé).

D'autres devis sont à l'étude pour établir des comparatifs.

Il sera également nécessaire de définir le porteur de projet qui travaillera sur l'appel d'offres et conventionnera avec les communes. La CCMP ne semble pas prête à endosser ce rôle.

Les 15 communes intéressées sont : Fressines, Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chérigné, La Chapelle Pouilloux, Lezay, Melleran, St Romans les Melle, Ste Soline, Sepvret, Villefollet, Limalonges, Luché sur Brioux, Les Fosses et Prailles La Couarde.

M Caclin fait savoir que dans un avenir proche, les déchetteries de St Vincent-la-Châtre et La Mothe St-Héray vont fermer et celle de Celles-sur-Belle à suivre en raison du coût trop important pour leurs remises aux normes.

III Point sur l'école :

Mme la Maire fait savoir que Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale est venue annoncer aux membres du SIVOS la fermeture prochaine d'une classe au sein du RPI Prailles La Couarde-Aigondigné et que le lieu de fermeture serait la classe de CP actuelle.

Les motifs évoqués sont le fait de ne plus laisser de classe isolée pour des raisons de sécurité et pédagogiques.

Lors de la prochaine réunion du lundi 3 mars, la fermeture de classe devra être actée par les membres du SIVOS.

Une rencontre avec les parents va être organisée.

IV Questions diverses :

*Etude du CRER :

Une rencontre a eu lieu avec M Bigerel du CRER pour présenter l'étude d'opportunité solaire thermique pour alimenter en eau chaude une partie de la Maison Peleboise.

La préconisation serait de poser 7 m² de panneaux pour un résultat positif à partir de la 17^{ème} année d'installation et un montant évalué à 890 € la vingtième année.

L'étude va être fournie au cabinet d'architecte ABLOME pour l'inclure à son travail de la réhabilitation de la Maison Peleboise.

Mme la Maire fait savoir que l'Acte d'engagement sera signé avec M Christophe TEIXEIRA, architecte du cabinet ABLOME le 28 février à 11 h.

***Courrier de Mme Papet :**

Mme la Maire donne lecture du courrier de Mme Papet informant de la sollicitation d'une personne de pouvoir développer une activité de préparation et de vente de pizzas à consommer sur place ou à emporter en utilisant l'arrière cuisine du multiservice.

Mme Papet fait savoir qu'aucune sous-location ne sera établie entre cette personne et elle-même.

Le conseil municipal, ayant pris note, qu'aucune sous-location ne sera établie, autorise Mme Papet à développer cette activité qui apporte du dynamisme à notre commune.

***Installation fibre écoles :**

Il est décidé l'installation de la fibre aux écoles avec l'opérateur Orange.

***Plantations cimetière de Prailles :**

La clôture autour du nouveau cimetière est réalisée, le chemin piétonnier est maintenant délimité.

Les 15 arbres à planter proviennent de Prom-haies et seront plantés lundi 24 février après-midi avec l'aide de bénévoles. Café-galettes leur seront offerts.

***Ekosentia :**

M Fritsch présente la restitution de l'inventaire participatif des chemins de Prailles La Couarde réalisé par Mme Charlotte Bouin :

Les bénévoles ont relevé l'ensemble des structures paysagères, des chemins ruraux et voies communales de La Couarde. La répartition des types de haies, le potentiel écologique des chemins, les exemples d'actions et la localisation des propositions d'aménagements de La Couarde ont complétés cette présentation.

M Fritsch est chargé de réunir le groupe de bénévoles pour continuer le travail.

***J'aime la Nature Propre :**

M Fritsch rappelle que le 15 mars à 9 h, à partir du stade de Prailles, aura lieu l'opération « J'aime la nature propre », avec la participation des chasseurs, de la section pédestre de l'ASC, ainsi que tous les volontaires intéressés.

Tout le matériel nécessaire sera fourni et un apéritif clôturera la matinée.

***Système d'information TRELA :**

Mme la Maire fait savoir que le système d'information TRELA, auquel la commune adhérerait en 2024 dans le cadre de son PCS, n'existe plus.

De nouvelles propositions sont à étudier :

-PanneauPocket pour un coût de base à hauteur de 180 €/an. RDV le 19/03 à 16 h pour présentation

-Numéris, plateforme utilisée par l'agglomération de Niort, pour un coût de 350 €/an. RDV le 6/03 à 18 h avec M Laurent Audé pour présentation.

***MAM :**

Mme la Maire fait savoir que Mme Laure MARIE a trouvé une deuxième personne intéressée. Une troisième personne étudie la proposition.

Elles doivent venir visiter la structure lundi 24 février à 17 h.

Mme Magali Beauclair, responsable de la petite enfance à la CCMP sera également présente.

Mme la Maire fera visiter le logement de l'école maternelle ainsi que l'école primaire.

***Dates prochaines réunions de CM :**

21/03 vote CFU ; 2/04 commission finances ; 11/04 vote BP ; 23/05 et 20/06.

*Formation Cycle de l'eau :

M Caclin, en tant que Vice-président à la CCMP et Vice-président au SERTAD, rappelle qu'une formation sur 2 jours, à destination des élus du territoire de la CCMP, aura lieu le 21 mars et le 8 avril à la salle des fêtes de St-Martin-lès-Melle.

Il présente les objectifs de cette formation, à savoir :

-1^{ère} journée : Connaissance du cycle de l'eau et ses perturbations, compréhension de la politique de l'eau en France et des compétences des Elus localement.

-2^{ème} journée : connaissance de quelques leviers qu'ont les collectivités pour restaurer et protéger la ressource en eau : comment limiter les pollutions en tant qu'élus ? Comment appréhender le ruissellement urbain et dans les champs ? Quelles actions possibles sur les cours d'eau ?

Il informe de l'évolution des compétences en 2026 avec le transfert de la compétence eau potable aux Communautés de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

La secrétaire,